

Communiqué de presse France Assos Santé - URPS médecins Ile-de-France Enquêtes sur les antibiotiques

Contexte :

Avec une Dose Définie Journalière (DDJ)¹ de 23.8 pour 1000 habitants en 2018, l'Ile-de-France se situe au 3ème rang des régions les plus consommatrices d'antibiotiques en France, malgré une baisse de consommation de 3.6% depuis 2009 (source : Santé Publique France).

Cette surconsommation d'antibiotiques entraîne plusieurs phénomènes majeurs :

- L'antibiorésistance c'est-à-dire l'augmentation de la capacité des bactéries à résister à l'action des antibiotiques. Ce phénomène induit une baisse de l'efficacité des traitements.
- Pour les antibiotiques non utilisés : des risques d'intoxication accidentelle et pour l'environnement (les principes actifs ont un impact négatif sur l'environnement s'ils sont jetés dans les eaux usées, dans la nature ou s'ils sont éliminés dans des installations inadaptées)
- L'accroissement des dépenses de la Sécurité Sociale par la prescription de traitements non adaptés à la maladie.

La régulation de la consommation d'antibiotiques est donc un objectif majeur de santé publique et la médecine de ville a un rôle important à jouer quand on sait que 93 % des antibiotiques sont dispensés en médecine de ville contre seulement 7 % en établissements de santé (source : Santé publique France).

A ce jour, plusieurs études s'intéressent à la prescription d'antibiotiques du point de vue des médecins mais peu interrogent le point de vue des patients. La Commission Médecine libérale et santé publique de l'URPS Médecins Ile-de-France a donc souhaité travailler sur les représentations et les pratiques des patients vis-à-vis des antibiotiques afin de réfléchir à la manière d'ajuster les messages d'informations émis par les médecins libéraux auprès de leur patientèle.

Méthodologie :

Entre mai et juillet 2018, 235 patients ont été interrogés sur leur prise d'antibiotiques depuis un an, par un enquêteur mandaté par l'URPS médecins Ile-de-France, dans les salles d'attente de 19 cabinets de médecins libéraux (17 médecins généralistes et 3 pédiatres).

Ensuite, au mois de janvier 2020, 211 patients adhérents à des associations de patients ont été interrogés sur le même sujet, par mail, par France Assos Santé Ile-de-France.

Ces deux modalités de questionnement ont été choisies afin de comparer les regards des patients interrogés en salle d'attente, en position de soignés, dits patients « tout-venant » ; avec les patients des associations de patients, interrogés par mail, dits « patients experts », engagés dans une réflexion sur leur propre statut de patient.

Résultats :

En synthèse, on observe une grande similitude dans les réponses des patients quel que soit le mode d'interrogation.

Dans la majorité des cas (93% enquête au cabinet et 97% enquête par mail) la prescription d'antibiotiques a été effectuée à l'initiative du médecin. L'automédication est rare (2% enquête au cabinet vs 1% enquête par mail).

¹La DDJ constitue une posologie de référence pour un adulte de 70 kilos dans l'indication principale de chaque antibiotique, ce qui permet d'obtenir un indicateur exprimant le nombre de DDJ relatives à ces prescriptions.

Les motifs de recours à la prise d'antibiotiques sont sensiblement les mêmes : infections ORL (32% enquête au cabinet vs 37% enquête par mail), infections urinaires (11% enquête au cabinet vs 12% enquête par mail), infections dentaires (5% enquête au cabinet vs 14% enquête par mail), états grippaux (6% enquête au cabinet vs 3% enquête par mail)...Les patients ont pour la quasi-totalité d'entre eux respecté les doses prescrites (97% enquête au cabinet vs 99% enquête par mail) et la durée prescrite(88% enquête au cabinet vs 97% enquête par mail) du traitement.

47% des patients interrogés au cabinet ont répondu avoir pris connaissance de la notice contre 73% pour les patients interrogés par mail.

Concernant les représentations des patients vis-à-vis des antibiotiques entre 27% (enquête par mail) et 42% (enquête au cabinet) des patients évoquent la notion de « dernier recours », « ce n'est pas automatique », « à prendre seulement quand c'est nécessaire » et entre 35% (enquête au cabinet) et 48% (enquête par mail) des patients insistent sur la notion de « lutte contre les infections ».

Deux questions supplémentaires ont été posées par mail aux patients des associations :

- Pensez-vous avoir reçu une information éclairée sur les antibiotiques prescrits par votre médecin ? 77% des patients ont répondu « oui ».
- Pensez-vous avoir reçu une information éclairée sur l'ordonnance du médecin ? 86% des patients ont répondu « oui ».

Discussion :

Ces résultats reflètent le ressenti que peuvent avoir les médecins qui est qu'un grand nombre de leurs patients prennent bien les antibiotiques prescrits (respect des doses et de la durée du traitement) et ce, quelle que soit la méthodologie utilisée (interrogation des patients « tout venants » ou des patients des associations de patients), contrairement à ce qu'ont pu démontrer certaines enquêtes antérieures.

D'une part, on peut penser que les communications gouvernementales mises en place sur ce sujet depuis quelques années ont porté leurs fruits et que les représentations des patients ont changé.

D'autre part, les médecins prescrivent également moins d'antibiotiques qu'il y a 20 ou 30 ans. Ils disposent d'ailleurs d'un certain nombre d'outils d'aide à la prescription (prescrire mieux).

Les patients, et notamment les malades chroniques, sont donc plus en capacité de comprendre leur traitement, et deviennent acteurs de leur propre santé. Il s'avère donc nécessaire pour les médecins libéraux de continuer à expliquer le plus clairement possible à leurs patients quelles sont les conséquences de l'antibiorésistance.